

L'EPFAM et la SIM signent l'avenant à la convention partenariale pour la vente préférentielle de terrains aménagés

Ce mardi 17 octobre 2023 à 13h30, l'EPFAM et la SIM, signeront l'avenant à la convention partenariale pour la vente préférentielle de terrains aménagés à destination de logements.

La convention partenariale vise à décrire les conditions et les modalités de collaboration entre l'EPFAM et SIM en vue de favoriser la production de logements sociaux et de logements abordables et durables, en correspondance avec la demande des entreprises, des salariés et des ménages.

Cet accord a pour effet de garantir un volume de terrains aménagés par l'EPFAM, lesquels seront cédés à la SIM qui, en contrepartie, garantit de s'en porter acquéreur pour y construire principalement des logements destinés à la location sociale, la location intermédiaire et à l'accession sociale à la propriété, conformément à son activité de bailleur social.

Certains lots prévoient la réalisation de commerces et bureaux en rez-de-chaussée.

La convention permettra la superposition du Plan Stratégique de Développement de l'EPFAM et du Plan de développement de la SIM à Mayotte afin de réaliser des aménagements de qualité, d'anticiper et de soutenir le développement de Mayotte.

La signature se tiendra le mardi 17 octobre à la SIM à 13h30 en présence de :

- Ahmed Ali MONDROHA Directeur Général de la SIM
- Raynald VALLEE, président du conseil d'administration de l'EPFAM
- Yves-Michel DAUNAR, Directeur général de l'EPFAM

